

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorised by their respective Governments, have signed this Agreement.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

DONE, in duplicate at Hong Kong this 24th day of June 1988, in the English and French languages, both texts being equally authoritative.

FAIT en double exemplaire à Hong Kong ce 24^{ième} jour de juin 1988, en français et en anglais, chaque version faisant également foi.

PAT CARNEY

*For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada*

ANSON CHAN

*For the Government of Hong Kong
Pour le Gouvernement de Hong Kong*